

Privilège—M. Valcourt

Le secret budgétaire est un des principes fondamentaux de notre système parlementaire. Le ministre chargé de présenter un budget doit également veiller à ce que les dispositions de celui-ci ne soient pas divulguées prématurément. Il y a de nombreuses raisons à cela. Les fuites budgétaires ont déjà permis à certains de réaliser des bénéfices financiers et ont entraîné de grosses fluctuations du marché monétaire. Selon mes renseignements, on peut observer actuellement ces fluctuations et le dollar canadien est en baisse sur les marchés monétaires.

Nous pouvons nous aussi déceler de tels indices. Nous savons que déjà le marché international a réagi, et que la valeur du dollar canadien, de toute évidence, connaît de fortes fluctuations.

M. Nielsen poursuit en ces termes:

La question soulevée aujourd'hui n'est pas prévue dans les règlements. Il est absolument nécessaire, selon nous, que l'intégrité et la probité du ministre des Finances soient inattaquables en ce qui concerne le budget.

Dans son fort intérieur, le ministre des Finances le sait.

Je crois que le ministre des Finances a au cours des années dit à maintes reprises qu'il comprenait les responsabilités qui lui avaient été confiées. Il comprend l'obligation inhérente à sa charge. Il est responsable du maintien de la sécurité de notre système financier et de sa stabilité. Il a accepté cette responsabilité. Je m'attendrais donc à ce que le ministre des Finances, connaissant nos attentes et les obligations qu'il a contractées en acceptant ce ministère, fasse amende honorable, maintenant qu'une erreur aussi grossière, une gaffe aussi monumentale s'est produite. Il doit reconnaître qu'il a manqué à son devoir du fait que la sécurité a été menacée par ce viol du secret budgétaire. Cela ne fait aucun doute.

Il est plutôt irritant d'entendre le ministre commencer le débat d'aujourd'hui en affirmant que ses droits de ministre ont été violés et le gouvernement déclarer que ce gâchis est l'oeuvre de l'opposition. On a peine à en croire nos oreilles.

Je conclus en soulignant quelques évidences apparues au fil des heures. Tout d'abord, le ministre des Finances doit reconnaître qu'il est le premier responsable de la sécurité des documents budgétaires. Dans le cas qui nous occupe, les règles ont été enfreintes. Il y a eu une fuite ne touchant pas seulement une partie du budget, mais la totalité. Le budget a été rendu public avant d'être déposé à la Chambre des communes. Le ministre n'a pas le choix, il doit démissionner. Il faut dire que le premier ministre lui-même, en ne demandant pas la démission du ministre, se soustrait à ses responsabilités et à ses obligations.

Une voix: C'est honteux!

M. Riis: Mais il y a plus, la population du Canada a le droit d'exiger que le budget soit tenu secret jusqu'à la dernière minute. Mon collègue, critique des questions financières pour le Nouveau Parti démocratique, a souligné tout à l'heure que dans sa précipitation à tirer parti de tout pour sa propagande, le gouvernement a aussi communiqué des renseignements privilégiés aux particuliers, aux entreprises et aux lobbyistes d'Ottawa. Ils ont pu connaître tous les détails du budget à 22 h hier soir ici, à Ottawa. A Vancouver, Regina, Halifax et ailleurs, il a fallu attendre une journée de plus. Hier soir, un groupe privilégié de Canadiens qui ont eu la chance de se trouver à Ottawa ont appris tout ce que contenait le budget des heures avant ceux qui étaient dans d'autres régions du Canada.

Une voix: Et avant les députés.

Une voix: Et avant les réseaux de radiodiffusion régionaux.

M. Riis: Mon collègue de Skeena (M. Fulton) fait remarquer que ceux qui captent le réseau Global ont bénéficié d'un avantage supplémentaire. C'est un véritable fouillis. Ça dépasse l'entendement. Pour nous, il est tout à fait inacceptable que le premier ministre permette au ministre de conserver son poste.

J'espère, monsieur le Président, que lorsque vous pèzerez les arguments présentés par les députés, vous conclurez qu'il a été porté atteinte aux privilèges de tous les députés, sans exception. C'est incontestable. Le chef de mon parti l'a dit, la seule chose à faire, c'est de renvoyer toute la question devant le comité permanent compétent. Ensuite, le premier ministre devrait agir honorablement et non seulement exiger la démission du ministre des Finances, mais retirer le budget.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Consommateurs et des Sociétés): Monsieur le Président, Marc-Yvan Côté, c'est d'eux autres qu'il parlait. . .

Monsieur le Président, vous avez devant vous aujourd'hui ce qui est sans doute une question très importante, une question extraordinaire même, étant donné les circonstances d'hier soir et ce qui s'est produit avec la divulgation non autorisée d'éléments du Budget.